

Plus de vingt petites entreprises ont déjà perçu l'aide intercommunale de 1000€

En charge du développement économique, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) met tout en œuvre pour accompagner les entreprises du territoire depuis le début de la crise. Relayant chaque semaine les dispositifs d'aides mis en place par l'Etat et la Région, elle a décidé dès le mois d'avril de verser une aide forfaitaire de 1000€, en complément du Fonds de solidarité national.

La convention avec la Région Hauts-de-France par laquelle cette dernière a délégué sa compétence d'aide directe aux entreprises à la Communauté de communes a été signée le 5 mai. Elle a permis aux très petites entreprises (effectif inférieur ou égal à 10 salariés) de faire leur demande la même semaine. À ce jour, sur une soixantaine de dossier reçus, plus de 20 ont d'ores et déjà perçu les 1000€ de l'intercommunalité.

« Ça n'était pas qu'une promesse »

Thierry Weiss est artisan en rénovation. Il intervient chez les particuliers. Dès le début du confinement, voyant son activité décliner, il a été mis en contact avec le chargé de Développement économique de la CCRV. Il a reçu le virement de 1000€ ce vendredi 15 mai, comme une vingtaine d'autres chefs d'entreprises :

« Ça va nous aider à passer le cap ; L'activité reprend en douceur, les gens sont encore réticents à nous accueillir. Nous sommes donc vraiment très satisfaits de qui a été fait, tant par rapport aux nouvelles qui nous étaient données régulièrement sur les dispositifs d'aide que par rapport à cette somme...

On ne s'y attendait pas, on en avait entendu parler : après la demande, très simple, les choses ont été très rapides. Ça n'était pas qu'une promesse... ! Ces 1000€ vont nous permettre de souffler un peu. On ne peut que dire merci ! »

« Cette aide de la Communauté de Communes constitue un signal fort de son engagement aux côtés des artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, indépendants et TPE de Retz-en-Valois, qui participent à la richesse et à l'attractivité de notre territoire » souligne Alexandre de MONTESQUIOU, Président de la CCRV.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent déposer leur dossier auprès de la CCRV pour faire leur demande, et pour les quelques entreprises qui ne rempliraient pas totalement les critères fixés par l'Etat, leur situation pourra être étudiée au cas par cas.

Renseignements : www.cc-retz-en-valois.fr/event/covid-19-accompagnement-entreprises/

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 643 habitants
- 15 vice-présidents, 8 membres de Bureau, 86 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.